

Revision PLU Marcoussis

De: Yvon <yvon.titren@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 23 avril 2018 10:51
À: revision-plu
Objet: Marcoussis-PLU-Révision n°1 Zone UH1-Retrait & Emprise

A l'attention de Monsieur Bernard-Claude PANET, commissaire enquêteur

Monsieur,

En complément et à l'appui d'une demande précédemment faite, vous trouverez ci-dessous le calcul afférent à une parcelle à bâtir en UH1.

J'ai préparé une parcelle de 480 m² à bâtir à proximité immédiate des écoles maternelle et primaire. En zone UH1, l'emprise maximale autorisée est de 30% pour la construction principale, 40% au total.

Mais en réalité, les contraintes des retraits en UH1 sont si fortes que l'emprise maximale possible de la construction principale est inférieure à 15%.

Je réitère mon souhait que ces règles, bien trop contraignantes, soient revues pour prendre en compte l'historique d'aménagement des zones déjà fortement urbanisées, notamment UH1.

La multitude des contraintes, apparues ou modifiées ces dernières années, s'ajoutant les unes aux autres, et portant:

- sur les retraits
- l'emprise au sol
- les accès
- les servitudes de cour commune
- etc

réduisent avec le temps le droit à construire de façon continue pour une maison individuelle, en contradiction avec l'Esprit des lois, donc La Loi.

Je me tiens à votre disposition, pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur Le Commissaire enquêteur, mes sincères et respectueuses salutations.

Docteur Yvon Titren.